



## **PRESENTATION**

du Réseau d'Écoute d'Appui  
et d'Accompagnement des Parents du Val d'Oise

# Le Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents du Val d'Oise

Le REAAP du Val d'Oise a été créée en 1999

## Le rappel historique et le contexte de sa création :

Les REAAP se sont constitués à la suite de la conférence de la famille de 1998 qui a marqué un tournant politique majeur :

Les rapports qui l'ont précédée ont révélé des situations d'isolement des familles en rupture de liens. Face à ces difficultés, il apparaît que personne n'est à l'abri de difficultés passagères ou durables dans l'éducation de ses enfants.

Par ailleurs ils mettent l'accent – pour la première fois – sur le fait que les familles, quelles que soient leurs difficultés, présentent des aptitudes **éducatives diversifiées** (style éducatif, attitude éducative, adaptation familiale, trait de personnalité...) Il s'agit donc de les mettre en valeur, tout en tenant compte des problèmes rencontrés.

Ils prônent la responsabilisation des parents en les **qualifiant** et en les **accompagnant** et les **soutenant** dans leur rôle au lieu de les disqualifier trop vite et de les culpabiliser. Le **savoir éducatif** peut être considéré comme base de **soutien à la parentalité**.

Et au-delà, l'idée fondamentale est de susciter des **occasions de rencontres** entre les parents afin de **tisser un lien social**.

## La lettre circulaire de création :

La première lettre circulaire portant création des REAAP a été diffusée le 9 mars 1999.

Accompagnée de la charte nationale, elle définit le REAAP et précise ses objectifs.

Il doit permettre un soutien aux parents dans leurs fonctions parentales, notamment leur permettre d'esquisser des réponses aux questions qu'ils se posent sur l'exercice de leur parentalité mais aussi les accompagner face aux difficultés qu'ils peuvent rencontrer avec leurs enfants. Les REAAP doivent s'appuyer sur leurs compétences et savoir-faire et mettre en œuvre leurs capacités à s'entraider en suscitant des occasions de rencontres, d'échanges et de liens.

## Les enjeux:

- L'accompagnement des familles est repensé
- L'un des objectifs majeur des REAAP est le **renforcement des liens familiaux et sociaux**.
- Il s'inscrit dans une dimension territoriale d'où nécessité d'un resserrement des partenariats.
- Cette inscription dans un territoire permet une meilleure lisibilité de l'ensemble des actions mises en œuvre et une adaptation des actions aux besoins locaux.
- Il favorise une dynamique **de réseau transversal** autour de l'accompagnement des parents et notamment les **partenariats entre services publics et associations**.
- Il **incite le professionnel à changer son regard** envers le parent et réciproquement

## Les textes principaux qui régissent le REAAP :

- Circulaire du 9 mars 1999 portant sur la création des REAAP
- Circulaire du 20 mars 2001 portant sur les relations famille/école dans le cadre du REAAP
- Circulaire du 13 Juillet 2004 relative au développement des REAAP

- Circulaire du 13 février 2006 relative à l'animation des REAAP et la coordination avec les autres dispositifs
- Circulaire du 11 décembre 2008 portant sur le développement des REAAP
- Décret du 2 novembre 2010 portant sur la création d'un comité national de soutien à la parentalité.

### **La nouvelle gouvernance pour la parentalité dans le Val d'Oise:**

Le comité départemental d'accompagnement et de soutien à la parentalité a été installé en décembre 2012

Sa présidence est assurée par le Préfet du Val d'Oise et sa Vice-Présidence par la Présidente du Conseil d'administration de la Caf du Val d'Oise, en lien étroit avec le Conseil Départemental et les partenaires locaux.

Ses missions principales sont:

- la déclinaison des orientations nationales,
- le développement des actions nouvelles,
- la coordination des dispositifs de soutien à la parentalité,
- la prise en compte des constats et suggestions issus des groupes techniques,
- l'évaluation des résultats et des actions,
- la lisibilité sur la politique de soutien à la parentalité auprès des familles et des partenaires.

## **LA CHARTE NATIONALE DES RESEAUX D'ECOUTE, D'APPUI ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS**

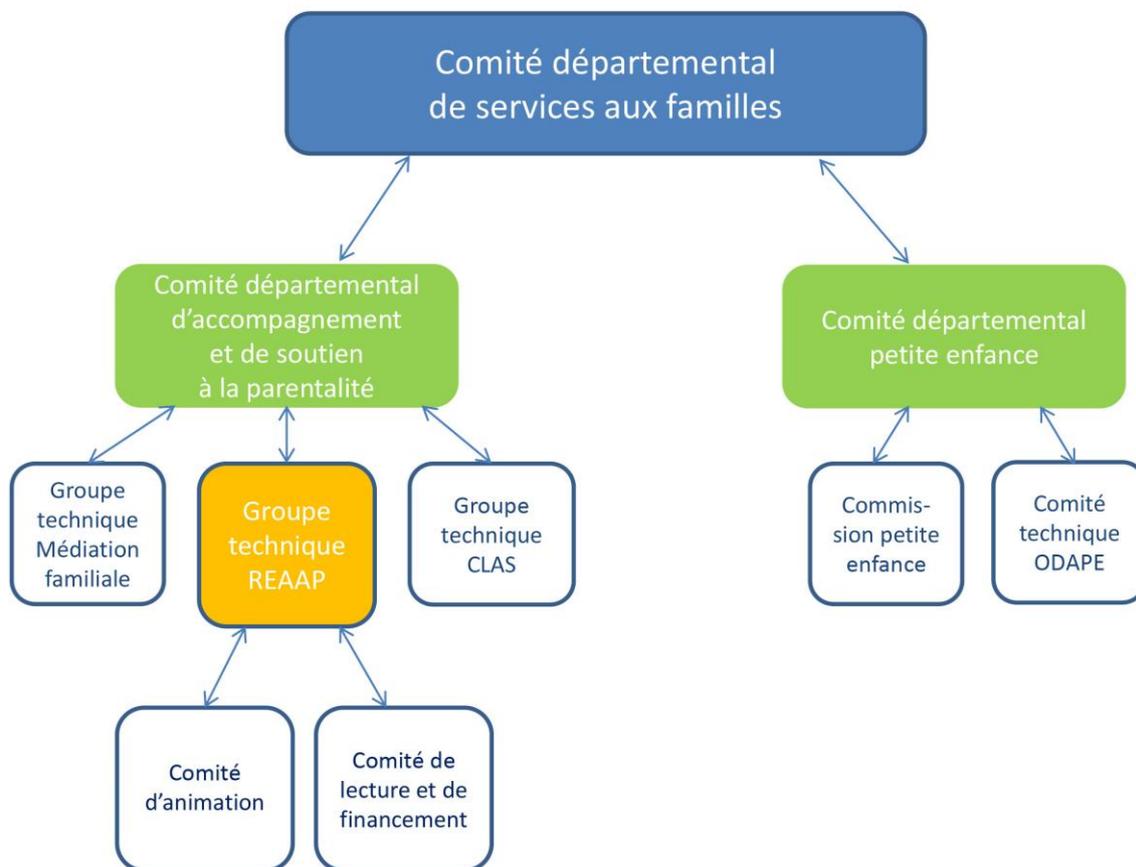
Au-delà de susciter les occasions de rencontre et d'échanges entre les parents, Les REAAP ont pour objectif de mettre à leur disposition des services et moyens leur permettant d'assumer pleinement, et en premier, leur rôle éducatif.

Les REAAP mettent en réseau tous ceux qui contribuent à conforter les parents dans leur rôle structurant vis-à-vis de leurs enfants.

Dans ce cadre, les partenaires du REAAP et les responsables des actions de soutien à la parentalité adhérant à cette charte s'engagent à :

1. Valoriser prioritairement les rôles et les compétences des parents : responsabilité et autorité, confiance en soi, transmission de l'histoire familiale, élaboration de repères, protection et développement de l'enfant...
2. Veiller à la prise en compte de la diversité des structures familiales, des formes d'exercice de la fonction parentale et de la reconnaissance de la place de chacun des parents en tant qu'éducateur de son enfant.
3. Favoriser la relation entre les parents et dans cet objectif privilégier tous les supports où les parents sont présents, en particulier le cadre associatif.
4. Encourager les responsables des lieux et structures fréquentés par les parents à accueillir ou susciter de nouvelles initiatives. Ils garantissent l'ouverture de ces lieux à tous les parents, en recherchant la fréquentation de publics issus de milieux différents, de générations et de catégories socioprofessionnelles et culturelles diverses.
5. Respecter dans le contenu et la mise en œuvre des actions développées, dans le cadre des REAAP, le principe de neutralité politique, philosophique et confessionnelle.
6. S'inscrire dans un partenariat le plus large possible sans toutefois se substituer aux partenaires et aux dispositifs de droits communs intervenant dans l'appui à la parentalité.
7. Prendre appui sur un réseau mobilisable et compétent de parents, de bénévoles et de professionnels très divers qui partagent l'engagement d'accompagner les familles, dans le respect des personnes et de leur autonomie, et qui s'appuient sur les connaissances disponibles.
8. Participer à l'animation départementale. Participer à la construction d'un système d'animation partagée qui permette une circulation des informations, l'évaluation des actions, une capitalisation des savoir-faire, la transparence, la rigueur, la visibilité et un fort développement de ce mouvement.

## L'ORGANIGRAMME de la Parentalité dans le Val d'Oise



## LES GROUPES ET COMITES DEPARTEMENTAUX

### LE GROUPE TECHNIQUE REAAP

#### **Composition:**

- Direction Départementale de la Cohésion Sociale
- Caisse d'Allocations Familiales
- Conseil départemental
- Services départementaux de l'éducation nationale
- Union Départementale des Associations Familiales
- Fédération Départementale des Centres Sociaux

#### **Missions:**

En cohérence avec le comité départemental d'accompagnement et de soutien à la parentalité,

- Il assure la coordination départementale des acteurs du REAAP
- Il élabore des outils pédagogiques et d'information à destination des acteurs locaux et des familles
- Il mutualise les pratiques locales afin de favoriser les échanges, la mise en réseau et une base ressource départementale ;
- Il effectue le bilan annuel du dispositif
- Il établit un état des lieux
- Il organise l'appel à projets annuel et attribue les labels
- Il instruit les demandes de subvention et répartit les financements.

### LE COMITE D'ANIMATION

#### **Composition:**

- Caisse d'Allocations Familiales,
- Union Départementale des Associations Familiales,
- Fédération Départementale des Centres Sociaux.

#### **Missions:**

- Il met en œuvre les décisions du comité départemental
- Il assure le diagnostic et l'évaluation du réseau.
- Il anime le réseau départemental
- Il impulse et accompagne les réseaux locaux
- Il accompagne les projets parentalité
- Il est garant de la charte REAAP

## LE COMITE DE LECTURE

### **Composition:**

Membres du comité de pilotage élargi aux représentants des associations départementales.

### **Missions:**

Dans le cadre de l'appel à projets,

- Il instruit les demandes dans le cadre de l'appel à projets annuel,
- Il statue sur l'attribution du label Réaap au regard de la charte nationale.

## LE COMITE DES FINANCEURS

### **Composition:**

- Direction Départementale de la Cohésion Sociale,
- Caisse d'Allocations Familiales,
- Conseil Départemental

### **Missions:**

Dans le cadre de l'appel à projets, il étudie les demandes de financement pour les actions labellisées par le comité de lecture:

- Il coordonne les financements des actions labellisées au regard de l'enveloppe financière propre à chaque institution.
- Il attribue les financements.

## LES RESEAUX LOCAUX

### **Composition :**

Acteurs locaux impliqués dans une dynamique autour de la parentalité à l'échelle d'un quartier ou d'une ville.

### **Missions:**

- Ils permettent la circulation d'information,
- Ils élaborent un diagnostic local,
- Ils impulsent et coordonnent les actions autour de la parentalité.
- Ils s'appuient sur les compétences des parents et des professionnels

## LES CONTACTS DU COMITE D'ANIMATION

Email : [reaap95@orange.fr](mailto:reaap95@orange.fr)  
Site internet : [www.reaap95.org](http://www.reaap95.org)

### CAF 95 :

Dominique GLOAGUEN

Conseillère technique en charge de la parentalité :

01 30 73 63 60

[reseau-parentalite.cafcergy@caf.cnafmail.fr](mailto:reseau-parentalite.cafcergy@caf.cnafmail.fr) Place de la pergola

95 018 CERGY PONTOISE CEDEX

### FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CENTRES SOCIAUX ET SOCIO CULTURELS DU VAL D'OISE:

Julie GAUTHIER-ANOTA

01 39 09 92 92

[reaap95@orange.fr](mailto:reaap95@orange.fr)

66-68 rue de Gisors

95 300 PONTOISE